



**Le Studio des Artistes présente le
RÈGLEMENT du concours :**

“Règle ta voix”

Organisé par Fanny Rose (Giraud)

Parrainé par Richard CROSS :

ARTICLE 1 :

Le concours Règle ta voix est ouvert à toute personne à partir de 7 ans sous réserve de places disponibles. Il permet aux chanteurs amateurs – dénommés ci-après « candidats » - d'y participer à la seule condition d'accepter l'intégralité des articles de ce règlement.

Ce concours est à l'attention des candidats interprètes ou auteurs compositeurs interprètes amateurs, il se déroulera avec les catégories suivantes :

Enfants de 7 à 12 ans

Ados de 13 à 17 ans

Adultes de 18 à 55 ans

Senior 56 ans et plus

Si un manque de candidat se fait dans une des catégories, elles ont la possibilité d'être modifiées afin de permettre l'équité au niveau du nombre de candidats par catégorie.

Le concours est autorisé aux auteurs-compositeurs, duos, ou aux groupes

(Dans ce cas chaque candidat chanteur se verra attribuer une note et une moyenne sera établie)

Les candidats dont l'âge est révolu à la date du concours se trouveront dans une des catégories proposées. Une pièce d'identité est obligatoire pour vérifier l'âge du candidat.

ARTICLE 2 :

Pour vous inscrire au concours 1ère étape : inscrivez-vous sur <https://www.lestudiodesartistes.fr/concours>, remplissez la fiche d'inscription, l'autorisation parentale, le droit à l'image, et signer le règlement du concours accompagnés du paiement en ligne de 15€.

Les inscriptions ne seront validées qu'après réception des documents suivants, dûment complétés, datés et signés.

Vu le nombre important de candidatures au concours de chant, une présélection des candidats est organisée. Pour présenter sa candidature, chaque candidat adressera avant le dimanche 18 Juillet minuit, un fichier vidéo (format avi, ou MP4) ou son (MP3) par <https://wettransfer.com/> ou un lien internet (youtube, site internet, facebook, Smule, etc...) en train de chanter une chanson de son choix d'une durée maximum de 2 min à l'adresse suivante :

lestudiodesartistes83@gmail.com.

Le comité de l'association le Studio des Artistes procédera à la présélection. Chaque candidat sera informé de sa sélection définitive ou non dernier délai le 26 juillet 2021 par mail ou téléphone.

Pour les candidats admis deux bandes instrumentales seront demandées :

-une pour la demi -finale.

-une pour la finale.

à l'adresse lestudiodesartistes83@gmail.com sous format mp3 uniquement.

Dernier délai le dimanche 25 juillet 2021.

Vous devrez avoir sur vous une clé USB de secours avec vos 2 bandes instrumentales.

En cas de problème de son elle vous sera demandée.

La chanson à interpréter sera validée à l'inscription. Une même chanson ne pouvant être interprétée par deux candidats, quelle que soit la catégorie. L'attribution des titres se fera en fonction de l'ordre d'arrivée des inscriptions. Les candidats devront, le jour du concours, interpréter la chanson choisie, sous peine de disqualification.

L'ordre de passage des candidats, lors du concours, sera défini par tirage au sort par les candidats eux-mêmes juste avant le concours au moment de la remise de leur badge et dans l'ordre de leur arrivée.

L'absence au concours du candidat ne donne pas lieu au remboursement de son droit d'inscription.

ARTICLE 3 :

Les frais de participation ne sont pas remboursables, sauf dans le cas d'une annulation totale de l'événement.

En cas de victoire, le candidat ne pourra participer au concours qu'une troisième année consécutive.

ARTICLE 4 :

Le concours présente 3 étapes. La pré-sélection par vidéo de 2min max à envoyer sur <https://wetransfer.com/> à l'adresse mail citée dans l'article 2.

Si sélectionné, le candidat participera à la demi-finale qui se déroulera le dimanche 1er Août 2021 au théâtre de Verdure aux Arcs sur Argens à 16H.

Si finaliste, le candidat participera à la finale qui débutera à partir de 20h le même jour au même endroit. Il y a 7 places par catégorie pour la finale.

ARTICLE 5 :

Un jury composé de 5 personnes sera présent :

Il jugera les candidats de manière objective, selon les critères suivants : *technique vocale, interprétation, expression scénique/présence sur scène, justesse, mise en place rythmique, choix de la chanson.*

Le jury est composé de professionnels et d'un Président du jury

Le jury sélectionne les candidats et déterminera les 3 lauréats par catégorie qui seront récompensés. Le gagnant des 1ers prix (ayant obtenu la meilleure notation) toutes catégories confondues obtiendra le super lot.

Il est interdit aux membres du jury de s'exprimer avec des tiers sur des éléments du concours pendant la période qui va du début de la première audition à la fin de la dernière (y compris l'entracte).

En cas de litige, la décision de la directrice de la section chant du Studio des Artistes est prépondérante et sans appel.

Si le candidat est un élève d'un membre du jury, celui-ci ne pourra pas le noter. Il sera noté exclusivement par les autres membres du jury. En aucun cas le vote du jury ne sera contestable.

ARTICLE 6 :

Les candidats chanteront sur bandes instrumentales ou avec leurs propres instruments (cela doit être précisé au moment de l'inscription) l'a capella n'est pas autorisée. Le candidat s'engage à envoyer une bande instrumentale légale de très bonne qualité sous format mp3 en mentionnant le titre et l'auteur de la chanson. Aucun doublage de voix n'est accepté. Ne sont autorisées à la diffusion que les bandes instrumentales achetées sur des sites spécialisés. Les bandes extraites de YouTube ou autres ne sont pas acceptées. Les chansons doivent être chantées par cœur sans support pour les paroles (papier, karaoké, prompteur...) Le concours dispose d'une sonorisation professionnelle, avec micros HF, mis à la disposition des candidats ainsi qu'un clavier piano Yamaha T105 88 touches avec pédale.

ARTICLE 7 :

Lors de la demi-finale, le candidat sélectionné chantera 3 minutes maximum de sa chanson. Concernant la finale une deuxième chanson devra être proposée dans sa totalité, les résultats seront donnés après délibération du jury en aucun cas ils peuvent être contestés.

ARTICLE 8 :

Le candidat s'engage à être disponible le Dimanche 1er Août 2021 dans le respect du règlement.

ARTICLE 9 :

Les organisateurs ne sont pas responsables des vols ou pertes. Les frais de repas de trajets et dépenses diverses seront à charge de chaque candidat.

ARTICLE 10 :

Récompense et Lots pour chaque catégorie :

1^{er} prix : Un coaching vocal personnalisé d'une heure et un stage de chant offert par Fanny Rose (Giraud) coach vocal formé par Richard Cross

Une séance photo (shooting) + remise des photos retouchées en format numérique et une photo en format A4 offert par Art Paga photographe professionnel

Un stage de théâtre ou improvisation théâtre offert par Delphine Donadei

Une coupe offerte par le Studio des Artistes

2^{ème} prix : 1 stage de chant offert par Fanny Rose (Giraud) coach vocal formé par Richard Cross

Une 1 séance photo (shooting) chacun avec remise de photos retouchée en format numérique offerte par Art Paga Photographe Professionnel

Une coupe offerte par le Studio des Artistes

3^{ème} prix : 1 stage chant offert par Fanny Rose (Giraud) coach vocal formé par Richard Cross

5 photos développées de leur prestation offertes par Art Paga photographe Professionnel

Une coupe offerte par Le Studio des Artistes

Et de nombreux autres lots à venir ...

Le Super lot :
Gagnant de toutes les catégories confondues

(Le 1er des 1ers prix ayant obtenu les meilleures résultats lors de la finale)

1er prix :

Une année de cours de chant (semi-collectif) au Studio des Artistes !
Offert par Fanny Rose (Giraud) coach vocal formé par Richard Cross !
Une séance photo (shooting) + remise des photos retouchées en format numérique et une photo en format A4 offert par Art Paga Photographe Professionnel !
Un système hautparleur avec subwoofer offert par CDO informatique !
Une coupe offerte par le Studio des Artistes !
Un enregistrement studio offert par Régis Natalizio / REFE MAO PROD !
Un clip vidéo de haute qualité (4k) offert par Da Syncro !
(Et de nombreux autres lots à venir...)

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES :

Tarif entrée spectateurs:

Pass Demi-finale ou Finale : Adultes 10€

Pass Demi-finale + Finale : Adultes 15€

Enfants 6-12 ans : 5€

Enfant - 6 ans : Gratuit

Restauration et buvette disponibles sur place

Un photographe Professionnel et un vidéaste professionnel seront présents pour vous afin d'immortaliser vos prestations.

Renseignements Photos Art Paga (Cédric Armengaud) : 06 98 56 43 83

Renseignements Vidéos Da Syncro (Steve Baer Andriamampandry) :

06 71 72 13 73